



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ELF

Question écrite n° 30479

Texte de la question

M. Renaud Muselier appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la décision d'Elf d'écarter le port de Marseille - Fos-sur-Mer de la construction de la barge offshore Girassol, destinée à exploiter un gisement de pétrole au large des côtes de l'Angola. Les chantiers de Marseille - Fos-sur-Mer avaient été initialement retenus pour leur savoir-faire et l'expérience de ses ouvriers. Or Elf déciderait de lancer un nouvel appel d'offres en direction de pays où les coûts de main-d'oeuvre sont beaucoup moins élevés au détriment du site français. Une telle décision qui exclurait de fait le port de Marseille - Fos-sur-Mer aurait des répercussions dramatiques sur le bassin d'emploi de l'aire métropolitaine marseillaise. En effet, ce chantier Girassol se traduit pour la région par près de 4 millions d'heures de travail et 3 000 emplois directs et en sous-traitance. Au moment où notre pays traverse une crise économique importante, et où des millions de Français sont sans emploi, il demande quelle démarche compte entreprendre le Gouvernement pour éviter qu'Elf, emblème de la France, ne décide de s'expatrier pour construire à l'étranger alors que 80 millions de francs d'investissements ont déjà été réalisés à Fos-sur-Mer et que plusieurs milliers d'emplois sont menacés.

Texte de la réponse

La question posée porte sur la situation actuelle et le devenir du projet Girassol, mené par le groupement d'intérêt économique Mar Profundo Girassol (MPG), constitué de Bouygues Offshore et d'ETPM et qui a trait à la construction d'une unité flottante de production et de stockage d'hydrocarbures. Girassol est un très grand champ pétrolier, découvert en 1996 par Elf au large de l'Angola, à 1 300 mètres de profondeur. Elf opère pour le compte d'un consortium international dont il détient 35 % des parts, aux côtés d'Esso, de BP et d'autres groupes pétroliers, vis-à-vis desquels il doit justifier le montant du budget prévisionnel, étant donné l'importance de l'investissement, son caractère aléatoire et la faiblesse des cours du pétrole. La concurrence internationale a donc été très forte au moment du lancement des trois appels d'offres et je me réjouis d'autant plus que deux d'entre eux, d'un montant global de 6 milliards, aient été emportés par des entreprises françaises : Bouygues Offshore et ETPM, dont le savoir-faire technologique obtient ainsi une reconnaissance remarquable. S'il est prévu depuis le début que la coque en acier de la barge de production sera fabriquée en Corée, son assemblage devait être opéré à Fos-sur-Mer. C'est cette décision qui est aujourd'hui remise en cause, les coûts initialement estimés n'ayant pu être confirmés. A la demande de ses partenaires internationaux, majoritaires au sein du consortium, Elf a dû faire jouer largement la concurrence en lançant un appel d'offres au niveau mondial. Le secrétaire d'Etat regrette évidemment cette décision qui est celle d'une entreprise privée, en raison notamment des liens tissés avec la région PACA à l'occasion d'autres contrats, par exemple celui de la très grande barge de production du Champ de N'Kossa au Congo. Les industriels présents dans cette région ont donc développé un savoir-faire indéniable et il est légitime qu'ils souhaitent réaliser de nouveaux contrats. Le secrétaire d'Etat ne peut remettre en cause la volonté du consortium emmené par Elf, mais où la société est minoritaire, de respecter son budget initial qui conditionne la rentabilité du projet. En revanche, le secrétaire d'Etat n'a pas manqué de faire valoir aux dirigeants d'Elf que l'offre présentée par Fos pour l'assemblage de la barge présente de nombreux avantages qui pourraient contrebalancer un léger surcroît, lequel ne sera connu

précisément que lorsque l'appel d'offres en cours sera achevé. En tout état de cause, le Gouvernement ne ménagera pas ses efforts pour que les avantages de la solution française soient pris en compte équitablement.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Muselier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30479

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 1999, page 3068

Réponse publiée le : 21 juin 1999, page 3849